

LIQUIDATION D'UNE SUCCESSION

Vous avez été désigné, par testament ou par les héritiers, liquidateur d'une succession? Savez-vous en quoi consiste votre tâche? Connaissez-vous bien les responsabilités que vous devrez assumer?

Voici, en résumé, les grandes étapes de la liquidation :

- Identifier et appeler les successibles, notamment en procédant à la recherche du testament.
- Déterminer le contenu de la succession, actif et passif, c'est-à-dire dresser l'inventaire dans la forme prescrite par la loi.
- Recouvrer les créances.
- Payer les dettes : dettes du défunt, dettes de la succession, dettes alimentaires, dette résultant du partage du patrimoine familial ou de la dissolution du régime matrimonial.
- Payer les legs particuliers.
- Rendre compte.
- Faire la délivrance des biens aux héritiers.

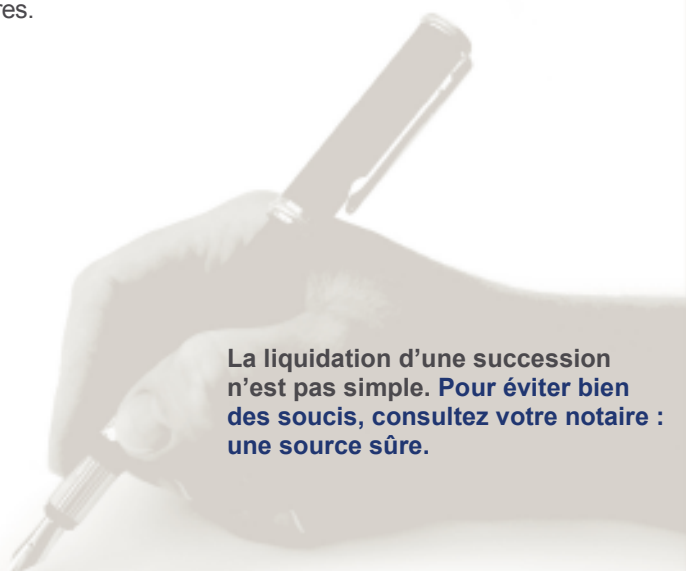
Vous devrez respecter des délais, publier des avis dans les registres publics et dans les journaux, administrer la succession, poser tous les actes nécessaires à la conservation des biens, continuer l'exploitation des biens qui produisent des fruits et revenus, placer les sommes d'argent, etc.

Vos pouvoirs et vos obligations

Le testament ou, à défaut, la loi détermine vos pouvoirs et vos obligations. Toutes vos démarches devront être effectuées dans le plus grand respect de la volonté du défunt, telle qu'elle est exprimée dans son testament, et des dispositions de la loi. Vous engagerez votre responsabilité pour chacun des gestes que vous poserez. Vous devrez donc toujours agir dans les limites des pouvoirs qui vous sont conférés, avec **prudence et diligence, honnêteté et loyauté**, dans le meilleur intérêt des héritiers.

Votre notaire est un spécialiste du droit successoral.

Il peut vous conseiller et vous guider dans chacune des étapes de la liquidation, rédiger tous les documents (déclarations de transmission, avis, lettres, inventaire, reddition de compte, etc.) de manière à vous mettre à l'abri des poursuites que pourraient intenter les légataires, les héritiers, les créanciers impayés, le fisc ou autres.



La liquidation d'une succession n'est pas simple. Pour éviter bien des soucis, consultez votre notaire : une source sûre.

Me Olivier Pelletier, notaire
259, boulevard Nilus-Leclerc
L'Islet (Québec) G0R 2C0